

**ŒUVRES DE MUTUALITE DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS ASSIMILES DU MAROC**



**" O.M.F.A.M "**

**APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX**

**(Séance Publique)**

**N° 03/2018**

**RELATIF AUX PRESTATIONS SUIVANTES :**

**ACQUISITION DU MATERIEL ET LOGICIEL INFORMATIQUES POUR LE COMPTE  
DE LA MUTUELLE "O.M.F.A.M"**

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

**Date limite de dépôt des catalogues : le 26 Juin à 15 heures 30 minutes.**  
**Date limite de réception des plis : le 04 Juillet à 10 heures 30 minutes.**  
**Date d'ouverture des plis : le 04 Juillet à 10 heures 30 minutes.**



**MUTUELLE OMFAM**  
*Département de la Logistique*  
*Service des Approvisionnements et des Marchés*

## **DOCUMENTS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

- I – *Règlement de la consultation***
- II – *Cahier des Prescriptions Spéciales***
- III - *Cahier des Prescriptions Techniques***
- IV - *Modèle de l'acte d'engagement***
- V - *Modèle de la déclaration sur l'honneur***
- VII– *Avis aux journaux***

## SOMMAIRE :

I - REGLEMENT DE LA CONSULTATION .....	5
Article 1 <sup>er</sup> : Objet du règlement de la consultation .....	6
Article 2 : Maître d'ouvrage .....	6
Article 3 : Conditions requises des candidats .....	6
Article 4 : Composition du dossier d'appel d'offres ...	
Article 5 : Retrait des dossiers d'appel d'offres .....	6
Article 6 : Liste des pièces justifiant les capacités et les qualités des candidats et pièces	7
Article 7 : Contenu et présentation des dossiers des candidats .....	8
Article 8 : Dépôt des plis des candidats .....	9
Article 9 : Retrait des plis .....	9
Article 10 : Modification dans le dossier d'appel d'offres .....	10
Article 11 : information des concurrents et demande des éclaircissements.....	10
Article 12 : Délai de validité des offres .....	10
Article 13 : Cautionnement .....	11
Article 14 : les Catalogues .....	11
Article 15 : Critère et jugement des offres .....	11
II – CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES .....	16
Article 1 <sup>er</sup> : Objet du marché .....	17
Article 2 : Pièces constitutives du marché.....	17
Article 3 : Textes réglementaires .....	17
Article 4 : Variation des prix et commandes supplémentaires .....	17
Article 5 : Impôts, droits et taxes .....	17
Article 6 : Cautionnement définitif .....	18
Article 7 : Conditions de livraison et de réception .....	18
Article 8 : Délai d'exécution et pénalités .....	18
Article 9 : Conditions de garantie .....	18
Article 10 : Résiliation et Exclusion des marchés .....	18
Article 11 : Redressement et liquidation judiciaires et décès .....	18
Article 12 : Nantissement .....	18
Article 13 : Domiciliation .....	19
Article 14 : Règlement des contestations .....	19
Article 15 : Paiement des factures .....	19
Article 10 : Contribution de tiers à l'exécution du marché .....	19
Article 18 : Prix du marché .....	19

III – CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES .....	20
Descriptif technique .....	21
IV – MODELE DES BORDEREAUX DES PRIX.....	26
Modèle des bordereaux des prix .....	27
V – MODELE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT .....	35
Acte d'engagement .....	36
VI – MODELE DE LA DECLARATION SUR L'HONNEUR .....	38
Déclaration sur l'honneur .....	39
VII –AVIS AUX JOURNAUX .....	40



**MUTUELLE OMFAM**  
*Département de la Logistique*  
*Service des Approvisionnements et des Marchés*

## **I - REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### **APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX**

**N° 03/2018**

**RELATIF AUX PRESTATIONS SUIVANTES :**

**ACQUISITION DU MATERIEL ET LOGICIEL INFORMATIQUES**

**POUR LE COMPTE DE LA MUTUELLE "O.M.F.A.M"**

### **Article 1<sup>er</sup> : Objet du règlement de la consultation**

Le présent règlement de consultation concerne l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet l'acquisition du matériel et logiciel informatiques pour le compte de la Mutuelle "O.M.F.A.M" en quatre lots séparés. Il est passé conformément aux dispositions de l'article 13 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Mutuelle OMFAM tel que approuvé par l'Assemblée générale du 31 mai 2014, dénommé ci-après règlement de la Mutuelle OMFAM.

### **Article 2 : Maître d'ouvrage**

Le maître d'ouvrage du marché objet du présent appel d'offres est les Œuvres de Mutualité des Fonctionnaires et Agents Assimilés du Maroc dénommée ci-après Mutuelle OMFAM représentées par le Président de son Conseil d'Administration.

### **Article 3 : Conditions requises des concurrents**

Conformément aux dispositions de l'article 19 du règlement de la Mutuelle OMFAM, peuvent valablement participer et être attributaires des marchés passés avec la Mutuelle, dans le cadre des procédures prévues par le présent règlement, les personnes physiques ou morales, qui :

- justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
- sont en situation fiscale régulière ;
- sont affiliées à la Caisse nationale de sécurité sociale ou à un régime particulier de prévoyance sociale, et sont en situation régulière auprès de ces organismes.

Ne sont pas admises à participer aux appels d'offres :

- les personnes en liquidation judiciaire ;
- les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente ;
- les personnes ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive prononcée dans les conditions fixées par l'article 75 du règlement de la Mutuelle OMFAM.
- les personnes qui représentent plus d'un concurrent dans une même procédure de passation de marchés.

### **Article 4 : Composition du dossier d'appel d'offres**

Conformément aux dispositions de l'article 14 du règlement de la Mutuelle OMFAM, le dossier d'appel d'offres comprend :

1. copie de l'avis de l'appel d'offres;
2. un exemplaire du cahier de prescriptions spéciales ;
3. le modèle de l'acte d'engagement ;
4. le bordereau des prix – détail estimatif ;
5. le modèle de la déclaration sur l'honneur ;
6. le présent règlement de la consultation ;

### **Article 5 : Retrait des dossiers d'appel d'offres**

Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des candidats dans le bureau du chef de service approvisionnement & Marchés et sis 21 Rue Halab, Mers sultan 2ème étage, Casablanca ; jusqu'à la date de réception des catalogues et au site web de la Mutuelle OMFAM ([www.omfam.org](http://www.omfam.org) rubrique Appel d'offres).

## **Article 6: Liste des pièces Justifiant les capacités et les qualités des concurrents**

Conformément aux dispositions de l'article 20 du règlement de la Mutuelle OMFAM, les pièces à fournir par les concurrents sont :

### **A. Le dossier administratif comprend :**

1- Pour chaque concurrent, au moment de la présentation des offres:

a- une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique, qui doit comporter les mentions prévues à l'article 21 du règlement de la Mutuelle OMFAM.

b- l'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, le cas échéant ;

2 - Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, dans les conditions fixées à l'article 35 du règlement de la Mutuelle OMFAM:

a- la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent :

- s'il s'agit d'une personne physique agissant pour son propre compte, aucune pièce n'est exigée ;

- s'il s'agit d'un représentant, celui-ci doit présenter selon le cas :

§ Une copie conforme de la procuration légalisée lorsqu'il agit au nom d'une personne physique ;

§ Un extrait des statuts de la société et/ou le procès-verbal de l'organe compétent lui donnant pouvoir selon la forme juridique de la société, lorsqu'il agit au nom d'une personne morale ;

§ L'acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.

b- une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière. **Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé;**

c- une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 19 du règlement de la Mutuelle OMFAM ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 jourmada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.

### **La date de production des pièces prévues aux b) et c) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.**

d- le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur;

e- l'équivalent des attestations visées aux paragraphes b, c et d ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance pour les concurrents non installés au Maroc.

A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, lesdites attestations peuvent être remplacées par une attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.

## **B. Le dossier technique:**

- a – une note indiquant les moyens humains et techniques du candidat, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé ;
- b – les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les maîtres d'ouvrages qui en ont éventuellement bénéficié. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

## **II- Lorsque le concurrent est un établissement public, il doit fournir :**

- 1- Au moment de la présentation de l'offre, outre le dossier technique et additif le cas échéant et en plus des pièces prévues à l'alinéa 1) du I-A de l'article 20 du règlement de la Mutuelle OMFAM, une copie du texte l'habilitant à exécuter les prestations objet du marché;
- 2- S'il est retenu pour être attributaire du marché :
  - a- une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant qu'il est en situation fiscale régulière.

Cette attestation, qui n'est exigée que pour les organismes soumis au régime de la fiscalité, doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;

- b- une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 19 du règlement de la Mutuelle OMFAM ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 jourmada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.

La date de production des pièces prévues aux a) et b) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

## **C – Pièces complémentaires :**

Le cahier des prescriptions spéciales (CPS) signé à la dernière page avec la mention manuscrite « lu et accepté » et paraphé sur toutes les pages ;

Le présent règlement de consultation signé à la dernière page et paraphé sur toutes les pages.

## **Article 7: Contenu et présentation des dossiers des concurrents**

### **1 – Contenu des dossiers :**

Conformément aux dispositions de l'article 20 du règlement de la Mutuelle OMFAM, le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli cacheté comprenant :

Le dossier administratif précité ;

Le dossier technique précité ;

Les pièces complémentaires précitées ;

L'offre financière comprenant :

- L'acte d'engagement conforme au modèle ci-après (MODELE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT) ;



-Le bordereau des prix – détail estimatif conforme au modèle ci-après (MODELE DU BORDEREAU DES PRIX)

Le montant de l'acte d'engagement ainsi que les prix unitaires du bordereau des prix- détail estimatif doivent être indiqués en chiffres et en lettres.

**NB : l'offre financière doit être présentée dans une enveloppe séparée portant de façon apparente le numéro, l'objet d'Appel d'offres**

## **2 – Présentation des dossiers des concurrents:**

Conformément aux dispositions de l'article 24 du règlement de la Mutuelle OMFAM, les dossiers des concurrents présentés seront mis dans un pli cacheté portant :

Le nom et l'adresse du concurrent;

L'objet du marché et l'indication des lots;

la date et l'heure de la séance publique d'ouverture des plis ;

**L'avertissement que "le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance d'examen des offres".**

### **Ce pli contient deux enveloppes :**

**La première enveloppe** comprend le **dossier administratif** du concurrent. Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention "**dossiers administratif et technique et pièces complémentaires**" ;

**la deuxième enveloppe** comprend l'**offre financière** du concurrent. Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention "**offre financière**".

### **Article 8: Dépôt des plis des concurrents**

Les plis sont, au choix du concurrent :

**-soit déposés**, contre récépissé, au bureau du service des Approvisionnements et marchés au siège de la Mutuelle OMFAM 21 Rue Halab, Mers sultan 2ème étage, Casablanca ;

**-soit envoyés**, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

**-soit remis**, séance tenante, au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, **et avant l'ouverture des plis.**

Le délai pour la réception des plis expire le 04 juillet 2018 à 10h 30 mm

Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure susmentionnés ne sont pas admis.

A leur réception, les plis sont enregistrés par la Mutuelle OMFAM dans leur ordre d'arrivée, sur un registre spécial. Le numéro d'enregistrement ainsi que la date et l'heure d'arrivée sont portées sur les plis remis.

Les plis resteront cachetés et seront tenus en lieu sûr jusqu'à leur ouverture selon les conditions prévues à l'article 31 du règlement la Mutuelle OMFAM.

### **Article 9 : Retrait des plis**

Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement la Mutuelle OMFAM, tout pli déposé ou reçu peut être retiré antérieurement au jour et à l'heure fixée pour l'ouverture des plis.

Le retrait du pli fait l'objet d'une demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité. La date et l'heure de retrait sont enregistrées par la Mutuelle " OMFAM " dans le registre spécial visé à l'article 8 ci-dessus.

Les concurrents ayant retiré leurs plis peuvent présenter de nouveaux plis dans les conditions de dépôt des plis fixées à l'article 8 ci-dessus.

#### **Article 10 : Modification dans le dossier d'appel d'offres**

La Mutuelle OMFAM peut, à tout moment avant la date limite de dépôt des offres et pour quelque motif que ce soit, à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par un concurrent, modifier par voie d'amendement, le dossier d'appel d'offres conformément aux dispositions de l'article 14 § 7 du règlement précité. Ces modifications ne peuvent en aucun cas changer l'objet du marché.

Pour donner aux concurrents le délai nécessaire à la prise en considération de la modification dans la préparation de leurs offres, la Mutuelle OMFAM a toute latitude pour reculer la date limite de dépôt des offres. Ce report sera publié conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement précité.

#### **Article 11 : Information des concurrents et demande des éclaircissements**

Tout concurrent peut demander à l'Administration de la Mutuelle, par courrier porté avec accusé de réception, par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique de lui fournir des éclaircissements ou renseignements concernant l'appel d'offres ou les documents y afférents. Cette demande n'est recevable que si elle parvient à la Mutuelle au moins sept (7) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

La Mutuelle doit répondre à toute demande d'information ou d'éclaircissement reçue dans le délai prévu ci-dessus.

Tout éclaircissement ou renseignement, fourni par la Mutuelle à un concurrent à la demande de ce dernier, doit être communiqué le même jour et dans les mêmes conditions aux autres concurrents ayant retiré le dossier d'appel d'offres et ce par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique. Il est également mis à la disposition de tout autre concurrent dans le site web de la Mutuelle et communiqué aux membres de la commission d'appel d'offres.

Les éclaircissements ou renseignements fournis par la Mutuelle doivent être communiqués au demandeur et aux autres concurrents dans les sept (7) jours suivant la date de réception de la demande d'information ou d'éclaircissement du concurrent. Toutefois, lorsque ladite demande intervient entre le dixième et le septième jour précédant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis la réponse doit intervenir au plus tard trois (3) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

#### **Article 12 : Délai de validité des offres**

Les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de soixante-quinze (75) jours, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

Si la commission d'appel d'offres estime ne pas être en mesure d'effectuer son choix pendant le délai prévu ci-dessus, l'Administration de la Mutuelle saisit les concurrents, avant l'expiration de ce délai par lettre recommandée avec accusé de réception et leur propose une prorogation pour un nouveau délai qu'elle fixe. Seuls les concurrents ayant donné leur accord par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Mutuelle, avant la date limite fixée par cette dernière, restent engagés pendant ce nouveau délai.

#### **Article 13: Cautionnement provisoire**

Conformément aux dispositions de l'article 16 du règlement de la Mutuelle OMFAM, les cautionnements provisoires sont comme suit:

- \* **Lot n°1 (MICROS ORDINATEURS ET COMPOSANTS SERVEUR) : Cinq mille dirhams (5.000,00 DH)**
- \* **Lot n°2 (IMPRIMANTES) : trois mille dirhams (3.000,00 DH)**
- \* **Lot n°3 (LOGICIELS) : deux mille dirhams (2.000,00 DH)**
- \* **Lot n°4 (PARE-FEU ET TEAMVIEWER) : trois mille dirhams (3.000,00 DH)**

#### **Article 14 : Catalogues.**

Les dossiers techniques complets comportant tous les détails (les références de l'article, le nom de la marque, les références du fabricant, le délai de livraison, la garantie etc...) doivent parvenir au siège de la Mutuelle O.M.F.A.M au plus tard le 26 Juin 2018 à 15 heures 30 minutes.

#### **Article 15 : Critère de jugement des offres**

Les offres sont examinées sur la base des lots proposés par le soumissionnaire, de l'appréciation de la commission technique et de l'offre financière telle que fixée ci-après, celles ne répondant pas aux exigences du cahier des prescriptions techniques des lots seront rejetée.

LOT N°1 : Comprend les articles suivants : Article n°1 PC de bureau I3 ; Article n°2 PC portable I7 ;

Article n°3 : Disque dur serveur 1.2 To Article n°4 Ram Dell GB

LOT N°1: PC de bureau I3

➤ ARTICLE N°1 : PC de bureau professionnel de marque reconnue, doit contenir les caractéristiques suivantes :

#### **Evaluation technique :**

Seules les offres ayant obtenu une note technique "T" supérieure ou égale à 70/100 seront retenues. Cette note sera calculée suivant le barème ci-après :

Référence techniques proposés sur 65 points réparties comme suit :

- Marque International reconnue 20 points ;
- Intel Core i3-6100 Processor (Dual Core, 3MB, 4T, 3.7GHz, 65W) 10 points ;
- Technologie : DDR3L SDRAM monocanale 4 Go 05 points;
- Vitesse de mémoire effective : 1600 MHz
- Disque dur 3,5" 500 Go SATA à 7200 tr/min, 05 points ;
- Carte graphique Intel® HD intégrée, 05 points ;
- Carte Réseau Ethernet 10/100/1000 (Mbit/s), 05 points ;
- Lecteur Disque : DVD/CD RW 05 points ;
- Connecteurs : 8 ports USB 2.0/3.0 externes, (2 à l'avant, 6 à l'arrière) et 2 ports internes, 1 port RJ-45 (Gigabit Ethernet), 1 port VGA, 1 sortie de ligne audio et port microphone, 1 entrée de ligne audio et port microphone, 1 HDMI, 1 connecteur PCIe x16, 3 x PCIe x1(MT pleine hauteur & DT demi hauteur) 05 points ;
- Clavier & Souris
- Système d'exploitation: Free Dos
- Ecran LED 20" WD 05 points ;
  
- **Garantie et service après-vente proposé, sur 10 points**
  - \* une durée supérieure ou égale à **3 ans** (Ecran et unité centrale) 10 points ;
  
- **Délai de livraison proposé, sur 10 points répartie comme suit :**
  - \* un délai inférieur ou égal à 30 jours 10 points ;
  
- **Délai de résolution de la panne dont le cadre de la garantie, sur 15 points**
  - \* un délai d'intervention à 05 jours ouvrable 15 points
  - \* un délai d'intervention supérieur à 05 jours et inférieur ou égal à 10 jours ouvrable 10 points
  - \* un délai d'intervention supérieur à 10 jours et inférieur ou égal à 20 jours ouvrable 05 points

➤ [ARTICLE N°2 : PC portable i7 de marque reconnue, doit contenir les caractéristiques suivantes :](#)

**Evaluation technique :**

Seules les offres ayant obtenu une note technique "T" supérieure ou égale à 70/100 seront retenues. Cette note sera calculée suivant le barème ci-après :

Références techniques proposés sur 65 points réparties comme suit :

- Marque International reconnue 20 points ;
- CPU : Intel Core i7-8550U, cache 8 MB, 4.0 GHz 10 points ;
- Mémoire : 8 Go DDR4, 05 points;
- Vitesse de mémoire effective : 2400 MHz, , 05 points ;
- Disque dur: 2,5" 2 To SATA à 5400 tr/min, , 05 points ;
- Carte graphique AMD Radeon 520 Graphics, , 05 points ;
- Carte Réseau Ethernet 10/100 (Mbit/s), , 05 points ;
- Lecteur Disque : DVD/ CD RW, , 05 points ;
- Connecteurs : 2 ports USB 3.1, 1 port USB 2.0, 1 lecteur carte SD, 1 port HDMI, 1 port 10/100 Mbit/s, , 05 points ;
- Système d'exploitation : FreeDos, , 05 points ;
- Ecran 15,6",,, 05 points ;
  
- **Garantie et service après-vente proposé, sur 10 points**
  - \* une durée supérieure ou égale à **3 ans** (Ecran et unité centrale) 10 points ;
  
- **Délai de livraison proposé, sur 10 points répartie comme suit :**
  - \* un délai inférieur ou égal à 30 jours 10 points ;
  
- **Délai de résolution de la panne dont le cadre de la garantie, sur 15 points**
  - \* un délai d'intervention à 05 jours ouvrable 15 points
  - \* un délai d'intervention supérieur à 05 jours et inférieur ou égal à 10 jours ouvrable 10 points
  - \* un délai d'intervention supérieur à 10 jours et inférieur ou égal à 20 jours ouvrable 05 points

➤ [ARTICLE N°3 : Disque dur serveur 1.2 To de marque reconnue, doit contenir les caractéristiques suivantes :](#)

**Evaluation technique :**

Seules les offres ayant obtenu une note technique "T" supérieure ou égale à 70/100 seront retenues. Cette note sera calculée suivant le barème ci-après :

- Références techniques proposés sur 90 points réparties comme suit :
- Disque dur 1.2 To Dell 10,000 tr/min Chiffrement Automatique SAS 12 Gbit/s 512n 2.5 pouces Interne Disque dans 3.5 pouces Support Hybride, FIPS140, CK- 1.2 To, compatible avec les serveurs PowerEdge R320 et R720. 70 points ;
- Garantie 1 an. 20 points ;
  
- Délai de livraison proposé, sur 10 points :
  - \* un délai inférieur ou égal à 30 jours 10 points ;

- [ARTICLE N°4 : Ram Dell GB de marque reconnue, doit contenir les caractéristiques suivantes :](#)

**Evaluation technique :**

Seules les offres ayant obtenu une note technique "T" supérieure ou égale à 70/100 seront retenues. Cette note sera calculée suivant le barème ci-après :

- Référence techniques proposés sur 90 points réparties comme suit :
- RAM de type Dell 8 GB Certified Memory Module - 2Rx4 DDR3 RDIMM 1333MHz LV, compatible avec les serveurs PowerEdge R320 et R 70 points ;
- Garantie 1 an. 20 points ;
- Délai de livraison proposé, sur 10 points :
- \* un délai inférieur ou égal à 30 jours 10 points ;

**Evaluation financière :**

Une note finale "N" sera calculée sur la base de la formule suivante :

$$N = \frac{\text{Offre financière la moins distante des candidats retenus par lot}}{\text{Offre financière du candidat concerné présentée par lot}} \times T$$

A l'issue de cette phase, l'offre retenue sera celle ayant obtenu la note "N" la plus élevée.

**LOT N°2 : Comprend les articles suivant : Article n°1 Imprimante laser noir et blanc ; Article n°2 : Imprimante laser Couleur Multifonctions ; Article n°3 Imprimante Matricielle)**

- [ARTICLE N°1: Imprimante laser noire & blanc professionnelle de marque reconnue, doit contenir les caractéristiques suivantes :](#)

**Evaluation technique :**

Seules les offres ayant obtenu une note technique "T" supérieure ou égale à 70/100 seront retenues. Cette note sera calculée suivant le barème ci-après :

- Référence techniques proposés sur 65 points réparties comme suit :
- Marque International reconnue 30 points ;
- Technologie : Laser 05 points ;
- Modèle d'imprimante : Laser Monochrome A4 Haute Performance 05 points ;
- Vitesse d'impression Noir : jusqu'à 22 ppm 05 points ;
- Interface : USB 2.0 05 points ;
- Vitesse processeur : 600 MHz 05 points ;
- Mémoire : 128 Mo et plus 05 points ;
- Résolution d'impression : Jusqu'à 600 x 600 ppp, HP FastRes 1200 (qualité 1 200 ppp) 05 points ;
- Garantie et service après-vente proposé, sur 10 points  
une durée supérieure ou égale à 1 an (imprimante) 10 points ;
- Délai de livraison proposé, sur 10 points répartie comme suit :
- un délai inférieur ou égal à 30 jours 10 points ;
- **Délai de résolution de la panne dont le cadre de la garantie, sur 15 points**

- \* un délai d'intervention à 05 jours ouvrable 15 points ;
- \* un délai d'intervention supérieur à 05 jours et inférieur ou égal à 10 jours ouvrable 10 points ;
- \* un délai d'intervention supérieur à 10 jours et inférieur ou égal à 20 jours ouvrable 05 points ;

➤ [ARTICLE N° 2: Imprimante laser Couleur professionnelle Multifonctions de marque reconnue, doit contenir les caractéristiques suivantes :](#)

#### **Evaluation technique :**

Seules les offres ayant obtenu une note technique "T" supérieure ou égale à 70/100 seront retenues. Cette note sera calculée suivant le barème ci-après :

- Référence techniques proposés sur 65 points réparties comme suit :
  - Marque International reconnue 20 points ;
  - Technologie : Laser 05 points ;
  - Modèle d'imprimante : Laser Monochrome Couleur A4 Impression couleur, Numérisation couleur, Copie couleur, 05 points ;
  - Interface : USB 2.0, LAN Gigabit Ethernet (10/100/base-TX intégré) 05 points ;
  - Vitesse d'impression Noir: 18 ppm et plus 10 points ;
  - Vitesse d'impression Couleur : 18 ppm et plus
  - Vitesse processeur : 800 MHz
  - Vitesse de copie noir : 18 cpm
  - Vitesse de copie couleur : 18 cpm
  - Vitesse de numérisation noir : 21 ppm
  - Vitesse de numérisation couleur : 14 ppm
  - Résolution d'impression noir et couleur : 600 \* 600 DPI et plus 05 points ;
  - Résolution de copie : 600\*600 ppp
  - Résolution de numérisation : 1200 DPI à plat
  - Mémoire : 256 Mo et plus 05 points ;
  - Impression recto-verso automatique : Oui 05 points ;
  - Ecran LCD tactile 7,6 cm (graphiques couleur) 05 points ;
- Garantie et service après-vente proposé, sur 10 points
  - \* une durée supérieure ou égale à 1 **an** (imprimante) 10 points ;
- Délai de livraison proposé, sur 10 points répartie comme suit :
  - \* un délai inférieur ou égal à 30 jours 10 points ;
- **Délai de résolution de la panne dont le cadre de la garantie, sur 15 points**
  - \* un délai d'intervention à 05 jours ouvrable 15 points ;
  - \* un délai d'intervention supérieur à 05 jours et inférieur ou égal à 10 jours ouvrable 10 points ;
  - \* un délai d'intervention supérieur à 10 jours et inférieur ou égal à 20 jours ouvrable 05 points ;

➤ [ARTICLE N° 3: Imprimante matricielle professionnelle de marque reconnue, doit contenir les caractéristiques suivantes :](#)

#### **Evaluation technique :**

Seules les offres ayant obtenu une note technique "T" supérieure ou égale à 70/100 seront retenues. Cette note sera calculée suivant le barème ci-après :

- Référence techniques proposés sur 70 points réparties comme suit :
  - Marque International reconnue 30 points ;
  - Mode d'impression : matricielle à impact 10 points ;
  - Nombre d'aiguilles : 24 aiguilles 05 points ;
  - Nombre des colonnes : 80 Colonnes 05 points ;
  - Résolution de l'impression : 360x180 DPI (ppp) 05 points ;
  - Connexion : parallèle, USB 2.0 type B, RS-232 05 points ;
  - Mémoire : 128 KB inclure 05 points ;

- Vitesse d'impression : 529 CPS 05 points ;
  - Garantie et service après-vente proposé, sur 10 points
    - \* une durée supérieure ou égale à **1 an** (imprimante) 10 points ;
- Délai de livraison proposé, sur 10 points répartie comme suit :
  - \* un délai inférieur ou égal à 30 jours 10 points ;
- **Délai de résolution de la panne dont le cadre de la garantie, sur 15 points**
  - \* un délai d'intervention à 05 jours ouvrable 15 points ;
  - \* un délai d'intervention supérieur à 05 jours et inférieur ou égal à 10 jours ouvrable 10 points ;
  - \* un délai d'intervention supérieur à 10 jours et inférieur ou égal à 20 jours ouvrable 05 points ;

#### **Evaluation financière :**

Une **note finale "N"** sera calculée sur la base de la formule suivante :

$$N = \frac{\text{Offre financière la moins distante des candidats retenus par lot}}{\text{Offre financière du candidat concerné présentée par lot}} \times T$$

A l'issue de cette phase, l'offre retenue sera celle ayant obtenu la note "N" la plus élevée.

#### **LOT N°3 : Comprend les articles suivant : Article n°1 Windows pro 8.1 en licence en volume ou version supérieur,**

##### **Article n°2 Office 365.**

- [ARTICLE 1 \(Windows Professionnel 8.1 en volume\)](#)

#### **Evaluation technique :**

Seules les offres ayant obtenu une note technique "T" supérieure ou égale à 70/100 seront retenues. Cette note sera calculée suivant le barème ci-après :

- Références techniques proposés sur 90 points réparties comme suit :
  - Windows pro 8.1 en licence en volume ou version supérieur Certifié par Microsoft 90 points ;
- Délai de livraison proposé, sur 10 points :
  - \* un délai inférieur ou égal à 30 jours 10 points ;

- [ARTICLE N°2 \(Office 365\)](#)

#### **Evaluation technique :**

Seules les offres ayant obtenu une note technique "T" supérieure ou égale à 70/100 seront retenues. Cette note sera calculée suivant le barème ci-après :

- Références techniques proposés sur 90 points réparties comme suit :
  - La fourniture d'un abonnement Office 365 Business de durée 1 an 90 points ;
- **Délai de livraison proposé, sur 10 points :**
  - \* un délai inférieur ou égal à 30 jours 10 points ;

#### **LOT N°4 : Comprend les articles suivant : Article n°1 pare-feu ; Article n°2 Teamviewer**

- [ARTICLE 1 pare-feu](#)

#### **Evaluation technique :**

Seules les offres ayant obtenu une note technique "T" supérieure ou égale à 70/100 seront retenues. Cette note sera calculée suivant le barème ci-après :

- Références techniques proposés sur 70 points réparties comme suit :

- La licence de renouvellement d'un boîtier pare-feu de marque fortinet: FortiGate 110C, de type 8x5 Bundle Renewal UTM Bundle d'une durée de 3 ans 90 points ;
- Le support 8x5 FortiCare plus NGFW
- La protection et les mises à jour d'Anti-Virus
- La protection et les mises à jour filtrage Web
- La protection et les mises à jour Anti-Spam
- La protection et les mises à jour IPS & Application Control
- Durée de licence : 3 ans

**Délai de livraison proposé, sur 10 points répartie comme suit :**

\* un délai inférieur ou égal à 30 jours 10 points ;

**NB :**

- La date d'expiration de la licence de garantie et la maintenance pour le pare-feu est 09 Mars 2018.
- En cas de la non-disponibilité de licence de renouvellement, le fournisseur doit fournir un matériel équivalent ou supérieur en performance, et de même marque Fortigate. Il doit détailler dans son offre la procédure de migration de la configuration existante depuis le pare-feu existant vers le nouveau boîtier pare-feu.

➤ [ARTICLE 2 Teamviewer](#)

**Evaluation technique :**

Seules les offres ayant obtenu une note technique "T" supérieure ou égale à 70/100 seront retenues. Cette note sera calculée suivant le barème ci-après :

- Référence techniques proposés sur 90 points réparties comme suit :

La fourniture de licences Teamviewer Corporate dernière version pour 3 utilisateurs. 90 points;

- **Délai de livraison proposé, sur 10 points :**

\* un délai inférieur ou égal à 30 jours 10 points ;

**Evaluation financière :**

Une note finale "N" sera calculée sur la base de la formule suivante :

$$N = \frac{\text{Offre financière la moins distante des candidats retenus par lot}}{\text{Offre financière du candidat concerné présentée par lot}} \times T$$

A l'issue de cette phase, l'offre retenue sera celle ayant obtenu la note "N" la plus élevée.

**La Mutuelle "O.M.F.A.M" :**

**LU ET ACCEPTE PAR :**





**MUTUELLE OMFAM**  
*Département de la Logistique*  
*Service des Approvisionnements et des Marchés*

## **II - CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES**

### **APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX**

**N° 03/2018**

**RELATIF AUX PRESTATIONS SUIVANTES :**

**ACQUISITION DU MATERIEL ET LOGICIEL INFORMATIQUES**

**POUR LE COMPTE DE LA MUTUELLE "O.M.F.A.M"**

## **Article 1er : Objet du marché**

Le présent règlement de consultation concerne l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet l'acquisition du matériel et logiciel informatiques pour le compte de la Mutuelle "O.M.F.A.M" en quatre lots séparés Il est établi en vertu des dispositions de l'article 12 et 13 du règlement de la mutuelle OMFAM.

Il est passé entre les soussignés :

Les Œuvres de Mutualités des Fonctionnaires et Agents Assimilés du Maroc dénommées Mutuelle OMFAM, société mutualiste régie par le Dahir n° 1-57-187 du 24 jourmada II 1383 (12 novembre 1963) portant statut de la mutualité, ayant son siège social sis, 21 Rue Halab, Mers-Sultan, CASABLANCA; représentées par le Président du Conseil d'Administration Monsieur Aziz ALAMI en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.

d'une part ;

ET :

La Société «.....», sise ..... Société  
..... au Capital de ..... DHS - Faisant élection de domicile à l'adresse ci-dessus.

Inscrite au Registre de Commerce sous n° ....., affiliée à la C.N.S.S sous n° ....., représentée par Mr  
..... agissant au nom et pour le compte de ladite Société en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés .

d'autre part ;

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Le titulaire s'engage à fournir les prestations qui lui sont confiés par la Mutuelle OMFAM aux conditions précisées dans son acte d'engagement daté du ..... et dans le présent Cahier des Prescriptions Spéciales et le bordereau des prix ci- joint.

## **Article 2 : Pièces constitutives du marché**

Les obligations du titulaire pour l'exécution des prestations du présent marché, résultent de l'ensemble des documents suivants :

- 1° - l'acte d'engagement ;
- 2° - le présent cahier des prescriptions spéciales ;
- 3° - le cahier des prescriptions techniques ;
- 4° - le bordereau des prix et détail estimatif ;

En cas de contradiction entre ces documents, les prescriptions du document portant le numéro le moins élevé primeront.

## **Article 3 : Textes réglementaires**

Le titulaire sera soumis aux textes réglementaires en vigueur, notamment :

- le présent cahier des prescriptions spéciales ;
- le règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Mutuelle OMFAM.

## **Article 4 : Variation des prix**

Les prix figurant au présent Marché sont fermes et non révisables, le titulaire renonce expressément à toute révision de prix.

## **Article 5 : Impôts, droits et taxes**

Les impôts, droits et taxes de toute nature auxquels donne lieu ce marché sont à la charge du titulaire. Le titulaire acquittera les droits auxquels donnera lieu le timbre et s'il y a lieu, l'enregistrement du marché tel que ces droits, résultent des lois et règlement en vigueur

### **Article 6 : Cautionnement définitif**

Le cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3%) du montant initial du marché, arrondi à la dizaine de dirhams supérieure, délivré dans un délai de TRENTE (30) jours, à partir de la notification du marché. Si le titulaire ne respecte pas ses engagements, le cautionnement sera mis au paiement de plein droit après mise en demeure.

### **Article 7 : Conditions de livraison et de réception**

La livraison des équipements informatiques et logiciels est à la charge du fournisseur dans les locaux de la mutuelle OMFAM.

Les équipements seront livrés, à l'état neuf, en état de marche et équipés de tous les accessoires au moment de la livraison, le fournisseur doit communiquer **les numéros de série des équipements livrés** à savoir : les unités centrales, les écrans et les imprimantes, livrés en format électronique.

La date de la livraison doit être communiquée **dix jours** à l'avance.

### **Article 8 : Délai d'exécution et pénalités**

Le délai d'exécution est fixé à 30 jours, il prendra effet à compter du lendemain du jour de la notification de l'ordre de service prescrivant de commencer les livraisons.

A défaut par le fournisseur d'avoir terminé la livraison de la totalité des équipements informatiques, objet du présent marché dans le délai fixé ci-dessus ; il lui sera appliqué une pénalité par jour de retard égale à ZERO VIRGULE CINQUANTE POUR CENT (0,50%) du montant total des équipements livrés hors délais jusqu'à la date de la dernière livraison.

La pénalité pourra de plein droit et sans mise en demeure préalable et sera retenue d'office sur les sommes dues au fournisseur.

Toutefois, le montant total des pénalités qui seront appliquées, ne saurait en aucun cas dépasser LE DIXIEME (1/10<sup>ème</sup>) du montant total du marché.

### **Article 9 : Conditions de garantie**

Au moment de la livraison, le fournisseur garantit, en plus que les équipements livrés sont neufs et en état de marche, ils sont encore supportés par le constructeur.

Cette garantie s'étend sur une période de Trente-six (36) mois pour les ordinateurs (unité centrale et écran) et douze (12) mois pour les imprimantes.

Le délai de garantie commence à courir à partir du lendemain de la date de la réception.

### **Article 10 : Résiliation - Exclusion des marchés :**

En plus des cas prévus par le Cahier des Prescriptions spéciales, le présent marché pourra être résilié par la Mutuelle OMFAM aux torts du titulaire après mise en demeure par lettre recommandée et dans les cas suivants.

1. Acte frauduleux portant sur la nature, la qualité de la prestation, objet du présent marché.
2. Manquement aux obligations qui découlent de la législation du travail et de la réglementation sociale.

La résiliation du marché ne fait obstacle ni à la mise en œuvre de l'action civile ou pénale qui pourrait être intentée à l'encontre du titulaire en raison de ses fautes ou infractions, ni à son exclusion de toutes participations aux marchés lancés par la Mutuelle OMFAM sans limitation de durée. Tous les cas prévus par le Cahier des Prescriptions spéciales.

### **Article 11 : Redressement et liquidation judiciaires et décès**

En cas de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire ou décès du titulaire, le marché sera résilié de plein droit, sans indemnité. Toutefois, la Mutuelle OMFAM peut consentir la continuation de l'exécution du marché par les héritiers du défunt et sous présentation d'une autorisation spéciale délivrée par l'autorité compétente pour les personnes en redressement judiciaire.

Le marché peut également être résilié dans le cas d'inexactitude de la déclaration sur l'honneur du titulaire.

## **Article 12 : Nantissement**

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement du présent marché, il est précisé que :

1 – la liquidation des sommes dues par le Maître d'ouvrage en exécution du marché sera opérée par les soins de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la Mutuelle OMFAM ;

2 – le fonctionnaire compétent chargé de fournir au titulaire du présent Marché ainsi qu'au bénéficiaire du nantissement ou subrogation des renseignements et les états prévus à l'article 7 du Dahir du 28-08-1948 est Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la Mutuelle OMFAM.

En cas de nantissement du présent marché, la Mutuelle OMFAM délivrera au titulaire traitant sur sa demande et contre récépissé un exemplaire en copie conforme de son marché ; les frais de timbre de l'exemplaire et de la copie originale conservée par le Maître d'ouvrage sont à la charge du titulaire

## **Article 13 : Domiciliation**

Le titulaire est tenu d'élire un domicile qu'il doit indiquer dans sa soumission ou de le faire connaître à la Mutuelle OMFAM dans un délai de quinze (15) jours, à partir de la notification qui lui a été faite. A défaut, par lui de remplir cette obligation, toutes les notifications qui se rattachent à sa société sont valables lorsqu'elles ont été faites au lieu désigné à cet effet par le Cahier des Prescriptions Spéciales.

## **Article 14 : Règlement des contestations :**

Les litiges s'ils s'en produisent seront réglés à l'amiable entre les deux parties.

En cas d'impossibilité de règlement des litiges à l'amiable, ils seront soumis aux juridictions compétentes de Casablanca .

## **Article 15 : Paiement des factures**

Le règlement des factures est effectué à 30 jours fin de mois ; le délai de paiement commence à courir à compter de la réception de factures.

## **Article 16 : Prix du marché**

Le prix total avec toutes taxes comprises du présent marché est arrêté à la somme de .....

.....( en chiffres et en lettres )  
conformément au bordereau des prix ci-après :



**MUTUELLE OMFAM**

*Département de la Logistique*

*Service des Approvisionnements et des Marchés*

### **III - CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES**

#### **APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX**

**N° 03/2018**

**RELATIF AUX PRESTATIONS SUIVANTES :**

**ACQUISITION DU MATERIEL ET LOGICIEL INFORMATIQUES**

**POUR LE COMPTE DE LA MUTUELLE "O.M.F.A.M"**

## **CARACTERES GENERALES SPECIFICATION TECHNIQUES DES MICROS ORDINATEURS ET COMPOSANTS SERVEUR :**

### **TERMES DE REFERENCES**

**LOT N°1 : Comprend les articles suivants : Article n°1 PC de bureau I3 ; Article n°2 PC portable I7 ;  
Article n°3 : Disque dur serveur 1.2 To Article n°4 Ram Dell GB**

- [ARTICLE N°1 : PC de bureau professionnel de marque reconnue, doit contenir les caractéristiques suivantes :](#)

#### **Spécifications techniques demandées**

PC de bureau professionnel de marque reconnue, doit contenir les caractéristiques suivantes :

- CPU : Intel Core i3-6100 Processor (Dual Core, 3MB, 4T, 3.7GHz, 65W),
- Technologie : DDR3L SDRAM monocanale 4 Go
- Vitesse de mémoire effective : 1600 MHz,
- Disque dur : 3,5" 500 Go SATA à 7200 tr/min,
- Carte graphique Intel® HD intégrée,
- Carte Réseau Ethernet 10/100/1000 (Mbit/s),
- Lecteur Disque : DVD/CD RW,
- Connecteurs : 8 ports USB 2.0/3.0 externes, (2 à l'avant, 6 à l'arrière) et 2 ports internes, 1 port RJ-45 (Gigabit Ethernet), 1 port VGA, 1 sortie de ligne audio et port microphone, 1 entrée de ligne audio et port microphone, 1 HDMI, 1 connecteur PCIe x16, 3 x PCIe x1(MT pleine hauteur & DT demi hauteur)
- Clavier & Souris
- Système d'exploitation: Free Dos
- Ecran LED 20" WD
- Garantie 3 ans

- [ARTICLE N°2 : PC portable I7 de marque reconnue, doit contenir les caractéristiques suivantes :](#)

#### **Spécifications techniques demandées**

- Marque International reconnue
- CPU : Intel Core i7-8550U, cache 8 MB, 4.0 GHz
- Mémoire : 8 Go DDR4,
- Vitesse de mémoire effective : 2400 MHz,
- Disque dur: 2,5" 2 To SATA à 5400 tr/min,
- Carte graphique AMD Radeon 520 Graphics,
- Carte Réseau Ethernet 10/100 (Mbit/s),
- Lecteur Disque : DVD/ CD RW,
- Connecteurs : 2 ports USB 3.1, 1 port USB 2.0, 1 lecteur carte SD,
- 1 port HDMI, 1 port 10/100 Mbit/s,
- Système d'exploitation : FreeDos,
- Ecran 15,6",
- Garantie 1 an

- [ARTICLE n°3 : Disque dur serveur 1.2 To](#)

#### **Spécifications techniques demandées**

Disques dur 1.2 To Dell 10,000 tr/min Chiffrement Automatique SAS 12 Gbit/s 512n 2.5 pouces Interne Disque dans 3.5 pouces Support Hybride, FIPS140, CK- 1.2 To, compatible avec les serveurs PowerEdge R320 et R720.

- [ARTICLE n°2 Ram Dell 8 GB](#)

#### **Spécifications techniques demandées**

RAM de type Dell 8 GB Certified Memory Module - 2Rx4 DDR3 RDIMM 1333MHz LV, compatible avec les serveurs PowerEdge R320 et R720.

# CARACTERES GENERALES SPECIFICATION TECHNIQUES DES IMPRIMANTES

## TERMES DE REFERENCES

### 1. LOT N°2 : Comprend les articles suivant : Article n°1 Imprimante Multifonction; Article n°2 Imprimante laser Couleur ; Article n°3 Imprimante Matricielle)

#### ➤ ARTICLE 1 : Imprimante Multifonction

##### Spécifications techniques demandées

Imprimante laser noire & blanc professionnelle de marque reconnue, doit contenir les caractéristiques suivantes :

- Technologie : Laser
- Modèle d'imprimante : Laser Monochrome A4 Haute Performance
- Vitesse d'impression Noir : jusqu'à 22 ppm
- Interface : USB 2.0
- Vitesse processeur : 600 MHz
- Mémoire : 128 Mo et plus
- Résolution d'impression : Jusqu'à 600 x 600 ppp, HP FastRes 1200 (qualité 1 200 ppp)
- Garantie 1 an

#### ➤ ARTICLE 2 Imprimante laser Couleur

##### Spécifications techniques demandées

Imprimante laser Couleur professionnelle Multifonctions de marque reconnue, doit contenir les caractéristiques suivantes :

- Technologie : Laser
- Modèle d'imprimante : Laser Monochrome Couleur A4,
- Impression couleur, Numérisation couleur, Copie couleur
- Interface : USB 2.0, LAN Gigabit Ethernet (10/100/base-TX intégré)
- Vitesse d'impression Noir: 18 ppm et plus
- Vitesse d'impression Couleur : 18 ppm et plus
- Résolution d'impression noir et couleur : 600 \* 600 DPI et plus
- Vitesse processeur : 800 MHz
- Mémoire : 256 Mo et plus
- Vitesse de copie noir : 18 cpm
- Vitesse de copie couleur : 18 cpm
- Résolution de copie : 600\*600 ppp
- Vitesse de numérisation noir : 21 ppm
- Vitesse de numérisation couleur : 14 ppm
- Résolution de numérisation : 1200 DPI à plat
- Impression recto-verso automatique : Oui
- Ecran LCD tactile 7,6 cm (graphiques couleur)
- Garantie 1 an

#### ➤ ARTICLE 3 : Imprimante Matricielle

##### Spécifications techniques demandées

Imprimante matricielle professionnelle de marque reconnue, doit contenir les caractéristiques suivantes :

- Mode d'impression : matricielle à impact
- Nombre d'aiguilles : 24 aiguilles
- Nombre des colonnes : 80 Colonnes
- Résolution de l'impression : 360x180 DPI (ppp)
- Connexion : parallèle, USB 2.0 type B, RS-232
- Mémoire : 128 KB inclure
- Vitesse d'impression : 529 CPS
- Garantie : 1 an

## **CARACTERES GENERALES SPECIFICATION TECHNIQUES DES LOGICIELS** **TERMES DE REFERENCES**

LOT N°3 : Comprend les articles suivant : Article n°1 Windows pro 8.1 en licence en volume ou version supérieur, Article n°2 Office 365.

➤ Article n°1 Windows pro 8.1 :

### **Spécifications techniques demandées**

Windows pro 8.1 en licence en volume ou version supérieur

➤ Article n°2 Office 365 :

### **Spécifications techniques demandées**

La fourniture d'un abonnement Office 365 Business de durée 1 an pour 3 utilisateurs.

LOT N°4 : Comprend les articles suivant : Article n°1 Pare-feu, Article n°2 Teamviewer.

➤ Article n°1 :Pare-feu

### **Spécifications techniques demandées**

La fourniture de licence de renouvellement d'un boîtier pare-feu de marque fortinet: FortiGate 110C, de type 8x5 Bundle Renewal UTM Bundle qui comprend :

- Le support 8x5 FortiCare plus NGFW
- La protection et les mises à jour d'Anti-Virus
- La protection et les mises à jour filtrage Web
- La protection et les mises à jour Anti-Spam
- La protection et les mises à jour IPS & Application Control
- Durée de licence : 3 ans

➤ Article n°2 :Teamviewer

### **Spécifications techniques demandées**

La fourniture de licences Teamviewer Corporate dernière version pour 3 utilisateurs.





**MUTUELLE OMFAM**  
*Département de la Logistique*  
*Service des Approvisionnements et des Marchés*

**IV - MODELE DES BORDEREAUX DES PRIX  
ET RECAPITULATIF GENERAL**

**APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX**

**N° 03/2018**

**RELATIF AUX PRESTATIONS SUIVANTES :**

**ACQUISITION DU MATERIEL ET LOGICIEL INFORMATIQUES**

**POUR LE COMPTE DE LA MUTUELLE "O.M.F.A.M"**

LOT N°1 : Comprend les articles suivants : Article n°1 PC de bureau I3 ; Article n°2 PC portable I7

Article n°3 : Disque dur serveur 1.2 To Article n°4 Ram Dell GB

**BORDEREAU DES PRIX**

Désignation des produits	quantité	Marque	Garantie	Délai de livraison	Prix Unitaire H.T	Montant T.V.A	Prix Globale H.T
<b>Article 1 : PC de bureau professionnel de marque reconnue, doit contenir les caractéristiques suivantes</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>• CPU : Intel Core i3-6100 Processor (Dual Core, 3MB, 4T, 3.7GHz, 65W),</li> <li>• Technologie : DDR3L SDRAM monocanale 4 Go</li> <li>• Vitesse de mémoire effective : 1600 MHz,</li> <li>• Disque dur : 3,5" 500 Go SATA à 7200 tr/min,</li> <li>• Carte graphique Intel® HD intégrée,</li> <li>• Carte Réseau Ethernet 10/100/1000 (Mbit/s),</li> <li>• Lecteur Disque : DVD/CD RW,</li> <li>• Connecteurs : 8 ports USB 2.0/3.0 externes, (2 à l'avant, 6 à l'arrière) et 2 ports internes, 1 port RJ-45 (Gigabit Ethernet), 1 port VGA, 1 sortie de ligne audio et port microphone, 1 entrée de ligne audio et port microphone, 1 HDMI, 1 connecteur PCIe x16, 3 x PCIe x1(MT pleine hauteur &amp; DT demi hauteur)</li> <li>• Clavier &amp; Souris</li> <li>• Système d'exploitation: Free Dos</li> <li>• Ecran LED 20' WD</li> <li>• Garantie 3 ans</li> </ul>	<b>09</b>						
<b>Article n°2 PC portable I7</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marque International reconnue</li> <li>• CPU : Intel Core i7-8550U, cache 8 MB, 4.0 GHz</li> <li>• Mémoire : 8 Go DDR4</li> <li>• Vitesse de mémoire effective : 2400 MHz,</li> <li>• Disque dur: 2,5" 2 To SATA à 5400 tr/min,</li> <li>• Carte graphique AMD Radeon 520 Graphics,</li> <li>• Carte Réseau Ethernet 10/100 (Mbit/s),</li> <li>• Lecteur Disque : DVD/ CD RW,</li> <li>• Connecteurs : 2 ports USB 3.1, 1 port USB 2.0, 1 lecteur carte SD, 1 port HDMI, 1 port 10/100 Mbit/s,</li> <li>• Système d'exploitation : FreeDos,</li> <li>• Ecran 15,6",</li> </ul>	<b>01</b>						

<b>Article n°3 Disque dur Serveur</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>Disques dur 1.2 To Dell 10,000 tr/min Chiffrement Automatique SAS 12 Gbit/s 512n 2.5 pouces Interne Disque dans 3.5 pouces Support Hybride, FIPS140, CK- 1.2 To, compatible avec les serveurs PowerEdge R320 et R720.</li> </ul>	<b>03</b>						
<b>Article n°4 Ram Dell 8 GB</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>RAM de type Dell 8 GB Certified Memory Module - 2Rx4 DDR3 RDIMM 1333MHz LV, compatible avec les serveurs PowerEdge R320 et R720.</li> </ul>	<b>04</b>						

Le total général du lot n°1 toutes taxes comprises est de : (la somme en chiffres)

.....

LOT N°2 : Comprend les articles suivant : Article n°1 imprimante laser noire et blanc, Article n°2 imprimante laser noire et blanc et Article3 Imprimante laser Couleur

**BORDEREAU DES PRIX**

Désignation des produits	quantité	Marque	Garantie	Délai de livraison	Prix Unitaire H.T	Montant T.V.A	Prix Globale H.T
<b>Article 1 : Imprimante laser noire &amp; blanc professionnelle de marque reconnue, doit contenir les caractéristiques suivantes</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Technologie : Laser</li> <li>• Modèle d'imprimante : Laser Monochrome A4 Haute Performance</li> <li>• Vitesse d'impression Noir : jusqu'à 22 ppm</li> <li>• Interface : USB 2.0</li> <li>• Vitesse processeur : 600 MHz</li> <li>• Mémoire : 128 Mo et plus</li> <li>• Résolution d'impression : Jusqu'à 600 x 600 ppp, HP FastRes 1200 (qualité 1 200 ppp)</li> <li>• Garantie 1 an</li> </ul>	<b>01</b>						
<b>Article 2 : Imprimante laser Couleur professionnelle Multifonctions de marque reconnue, doit contenir les caractéristiques suivantes</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Technologie : Laser</li> <li>• Modèle d'imprimante : Laser Monochrome Couleur A4, Impression couleur, Numérisation couleur, Copie couleur</li> <li>• Interface : USB 2.0, LAN Gigabit Ethernet (10/100/base-TX intégré)</li> <li>• Vitesse d'impression Noir: 18 ppm et plus</li> <li>• Vitesse d'impression Couleur : 18 ppm et plus</li> <li>• Résolution d'impression noir et couleur : 600 * 600 DPI et plus</li> <li>• Vitesse processeur : 800 MHz</li> <li>• Mémoire : 256 Mo et plus</li> <li>• Vitesse de copie noir : 18 cpm</li> <li>• Vitesse de copie couleur : 18 cpm</li> <li>• Résolution de copie : 600*600 ppp</li> <li>• Vitesse de numérisation noir : 21 ppm</li> <li>• Vitesse de numérisation couleur : 14 ppm</li> <li>• Résolution de numérisation : 1200 DPI à plat</li> <li>• Impression recto-verso automatique : Oui</li> <li>• Ecran LCD tactile 7,6 cm (graphiques couleur)</li> <li>• Garantie 1 an</li> </ul>	<b>02</b>						
<b>Article 3 : Imprimante matricielle professionnelle de marque reconnue, doit contenir les caractéristiques suivantes :</b>							
Imprimante matricielle professionnelle de marque reconnue, doit contenir les caractéristiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mode d'impression : matricielle à impact</li> <li>• Nombre d'aiguilles : 24 aiguilles</li> <li>• Nombre des colonnes : 80 Colonnes</li> <li>• Résolution de l'impression : 360x180 DPI (ppp)</li> <li>• Connexion : parallèle, USB 2.0 type B, RS-232</li> <li>• Mémoire : 128 KB inclure</li> </ul>	<b>07</b>						

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vitesse d'impression : 529 CPS</li> <li>• Garantie : 1 an</li> </ul>							
						<b>PRIX TOTAL H.T</b>	
						<b>MONTANT T.V.A 20%</b>	
						<b>MONTANT TTC</b>	

Le total général du lot n°2 toutes taxes comprises est de : (la somme en chiffres) .....

.....

.....

LOT N°3 : Comprend les articles suivant : Article n°1 Windows pro 8.1 en licence en volume ou version supérieur,

Article n°2 Office 365.

**BORDEREAU DES PRIX**

<i>Désignation des produits</i>	<i>quantité</i>	<i>Marque</i>	<i>Garantie</i>	<i>Délai de livraison</i>	<i>Prix Unitaire H.T</i>	<i>Montant T.V.A</i>	<i>Prix Globale H.T</i>
<b>Article n°1 Windows pro 8.1 en licence en volume ou version supérieur,</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>Windows pro 8.1 en licence en volume ou version supérieu</li> </ul>	<b>09</b>						
<b>Article n°5 Office 365</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>La fourniture d'un abonnement Office 365 Business de durée 1 an pour 3 utilisateurs.</li> </ul>	<b>03</b>						
<b>PRIX TOTAL H.T</b>							
<b>MONTANT T.V.A 20%</b>							
<b>MONTANT TTC</b>							

Le total général du lot n°3 toutes taxes comprises est de : (la somme en chiffres) .....

.....

.....

**BORDEREAU DES PRIX**

Désignation des produits	quantité	Marque	Garantie	Délai de livraison	Prix Unitaire H.T	Montant T.V.A	Prix Globale H.T
<b>Article n°2 Pare-feu</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>La fourniture de licence de renouvellement d'un boîtier pare-feu de marque fortinet: FortiGate 110C, de type 8x5 Bundle Renewal UTM Bundle qui comprend :</li> <li>Le support 8x5 FortiCare plus NGFW</li> <li>La protection et les mises à jour d'Anti-Virus</li> <li>La protection et les mises à jour filtrage Web</li> <li>La protection et les mises à jour Anti-Spam</li> <li>La protection et les mises à jour IPS &amp; Application Control</li> <li>Durée de licence : 3 ans</li> </ul>	<b>01</b>						
<b>Article n°4 Teamviewer</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>La fourniture de licences Teamviewer Corporate dernière version pour 3 utilisateurs.:</li> </ul>	<b>03</b>						
<b>PRIX TOTAL H.T</b>							
<b>MONTANT T.V.A 20%</b>							
<b>MONTANT TTC</b>							

Le total général du lot n°4 toutes taxes comprises est de : (la somme en chiffres) .....

.....  
 .....



**MUTUELLE OMFAM**  
*Département de la Logistique*  
*Service des Approvisionnements et des Marchés*

## **V - MODELE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT**

### **APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX**

**N° 03/2018**

**RELATIF AUX PRESTATIONS SUIVANTES :**

**ACQUISITION DU MATERIEL ET LOGICIEL INFORMATIQUES**

**POUR LE COMPTE DE LA MUTUELLE "O.M.F.A.M"**



# ACTE D'ENGAGEMENT

## A - Partie réservée à la Mutuelle O.M.F.A.M

Appel d'offres ouvert sur offres de prix n° : 03/ 2018

### **Objet du Marché :**

Le présent règlement de consultation concerne l'appel d'offres ouvert n°03/2018 sur offres de prix ayant pour objet l'acquisition du matériel et logiciel informatiques en quatre lots séparés pour le compte de la Mutuelle OMFAM du 04 Juillet 2018.

Il est établi en vertu des dispositions de l'article 12 et 13 du règlement de la mutuelle OMFAM.

## B - Partie réservée au concurrent

### **a ) Pour les personnes physiques**

Je, soussigné.....(prénom, nom et qualité)  
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte ;  
Adresse du domicile élu : .....  
Affilié à la CNSS sous le n° : .....  
Inscrit au registre du commerce de ..... (Localité) sous le numéro :  
.....  
Numéro de patente : .....

### **b ) Pour les personnes morales**

Je, soussigné..... (prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)  
Agissant au nom et pour le compte de ..... (raison sociale et forme juridique de la société) ;  
Au capital de : .....  
Adresse du siège social de la société : .....  
Adresse du domicile élu : .....  
Affiliée à la CNSS sous le n° : .....  
Inscrite au registre du commerce de ..... (localité) sous le numéro :  
Numéro de patente : .....  
En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :  
Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;  
Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :  
1 – Remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau des prix – détail estimatif établi (s) conformément au modèle figurant au dossier d'appel d'offres ;  
2 – m'engage à exécuter les dites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établi moi-même lesquelles font ressortie :  
5. montant hors TVA : ..... (en lettre et en chiffres) ;  
6. montant de la TVA : ..... (en lettre et en chiffres) ;  
7. montant TVA comprise : ..... (en lettre et en chiffres) ;

Le Maître d'ouvrage se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit ..... au compte ..... ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à ..... (Localité), sous le n° : .....

Fait à ..... le .....

**( signature et cachet du concurrent )**



**VI - MODELE DE LA DECLARATION SUR L'HONNEUR**

**APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX**

**N° 03/2018**

**RELATIF AUX PRESTATIONS SUIVANTES :**

**ACQUISITION DU MATERIEL ET LOGICIEL INFORMATIQUES**

**POUR LE COMPTE DE LA MUTUELLE "O.M.F.A.M"**

## DECLARATION SUR L'HONNEUR

### a ) Pour les personnes physiques

Je, soussigné..... (prénom, nom et qualité)

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte ;

Adresse du domicile élu : .....

Affilié à la CNSS sous le n° : .....

Inscrit au registre du commerce de ..... (localité) sous le numéro : .....

Numéro de patente : .....

### b ) Pour les personnes morales

Je, soussigné.....(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

Agissant au nom et pour le compte de ..... (raison sociale et forme juridique de la société) ;

Au capital de : .....

Adresse du siège social de la société : .....

Adresse du domicile élu : .....

Affiliée à la CNSS sous le n° : .....

Inscrite au registre du commerce de ..... (localité) sous le numéro : .....

Numéro de patente : .....

1- m'engage à couvrir, dans les limites et conditions fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les

Risques découlant de mon activité professionnelle ;

2- que je remplie les conditions prévues à l'article 19 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Mutuelle OMFAM tel que approuvé par l'Assemblée générale du 31 mai 2014, dénommé ci-après règlement de la Mutuelle OMFAM.

a) Etant en redressement judiciaire, j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité ;

d) m'engage si j'envisage de recourir à la sous-traitance :

- à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 19 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Mutuelle OMFAM tel que approuvé par l'Assemblée générale du 31 mai 2014, dénommé ci-après règlement de la Mutuelle OMFAM.

c) m'engage à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption

de personnes qui interviennent, à quelque titre que ce soit, dans les différentes procédures de passation, de gestion

d) Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces, fournies dans son dossier de candidature sous peine de l'application des mesures coercitives prévues à l'article 75 ci-dessous.

**( signature et cachet du concurrent )**



**MUTUELLE OMFAM**  
**Département Logistique**  
**Service des Approvisionnements et des Marchés**

## **VII– AVIS AUX JOURNEAUX**

### **APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX**

**N° 03/ 2018.**

**ACQUISITION DU MATERIEL ET LOGICIEL INFORMATIQUES**

**POUR LE COMPTE DE LA MUTUELLE "O.M.F.A.M"**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
SUR OFFRES DE PRIX**

**N° : 03/ 2018**

**(Séance Publique)**

**RELATIF A L'ACQUISITION DU MATERIEL ET LOGICIEL INFORMATIQUES  
POUR LE COMPTE DE LA MUTUELLE 'O.M.F.A.M'**

La Mutuelle "O.M.F.A.M" lance un appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant objet **L'ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES ET LOGICIEL POUR LE COMPTE DE LA MUTUELLE "OMFAM"**.

L'ouverture des plis aura lieu le **Mercredi 4 Juillet 2018 à 10 heures 30 minutes** au siège de la Mutuelle, 21 Rue Halab, Mers sultan CASABLANCA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du Service des Approvisionnement & des Marchés au siège de la Mutuelle, 21 Rue Halab, Bureau 205 2<sup>ème</sup> Etage, Mers sultan CASABLANCA.

Les cautionnements provisoires sont comme suit:

\* Lot n°1 (MICROS ORDINATEURS ET COMPOSANTS SERVEUR) : Cinq mille dirhams (5.000,00 DH)

\* Lot n°2 (IMPRIMANTES) : trois Mille dirhams (3.000,00 DH)

\* Lot n°3 (LOGICIELS) : Deux mille dirhams (2.000,00 DH)

\* Lot n°4 (PARE-FEU ET TEAMVIEWER) : trois mille dirhams (3.000,00 DH)

L'estimation du coût établie par la Mutuelle pour le Lot N°1 est de :

**(90.000,00) QUATRE-VINGT-DIX MILLE DIRHAMS TOUTES TAXES COMPRISES) ;**

L'estimation du coût établie par la Mutuelle pour le Lot N°2 est de :

**(48.000,00) QUARANTE-HUIT MILLE DIRHAMS TOUTES TAXES COMPRISES) ;**

L'estimation du coût établie par la Mutuelle pour le Lot N°3 est de :

**(24.000,00) VINGT-QUATRE MILLE DIRHAMS TOUTES TAXES COMPRISES) ;**

L'estimation du coût établie par la Mutuelle pour le Lot N°4 est de :

**(58.000,00) CINQUANTE-HUIT MILLE DIRHAMS TOUTES TAXES COMPRISES) ;**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de la Mutuelle OMFAM tel que approuvé par l'Assemblée générale du 31 mai 2014, dénommé ci-après règlement de la Mutuelle OMFAM (Consultable au site web de la Mutuelle à l'adresse suivante : [www.omfam.org](http://www.omfam.org)). Rubriques appels d'offres

Les catalogues devront parvenir obligatoirement à la Mutuelle 'O.M.F.A.M' au plus tard **le 26 Juin 2018 à 15 heures 30 minutes**.

Les propositions devront parvenir à la Mutuelle O.M.F.A.M dans un pli fermé et cacheté contenant les deux enveloppes (1<sup>er</sup> comportant le Dossier Administratif et Technique ; 2<sup>ème</sup> comportant l'Offre Financière) prévues dans le dossier d'appel d'offres et porter les indications suivantes :

- le numéro et l'objet de l'appel d'offres ;
- le nom et l'adresse du soumissionnaire ;
- la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;

la mention **"ce pli ne doit être ouvert que par le Président de la Commission d'Appel d'Offres lors de la séance d'examen des offres"**.

Les concurrents peuvent :

soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Chef du Service Approvisionnement & Marchés ;

soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

soit les remettre au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

# إعلان عن طلب عروض أثمان مفتوح

رقم : 03 / 2018

(جلسة عمومية)

الخاص بمهمة اقتناء معدات و برمجيات معلوماتية لحساب تعاضدية "أمفام"

تعلن الهيآت التعاضدية لموظفي الإدارات والمصالح العمومية بالمغرب "أمفام" عن طلب عروض الأثمان مفتوح يتعلق بمهمة اقتناء معدات و برمجيات معلوماتية لحساب تعاضدية "أمفام".

سيتم فتح أظرفة طلب العروض يوم الأربعاء 4 يوليو 2018 على الساعة العاشرة والنصف صباحاً (10h30) بالمقر الاجتماعي للتعاضدية الكائن ب21 زنقة حلب ، مرس السلطان، الدارالبيضاء .

يمكن سحب ملف طلب العروض من مصلحة التموين والصفقات الكائن بمقر التعاضدية 21 زنقة حلب، المكتب رقم 205 الطابق الثاني، مرس السلطان، الدارالبيضاء .  
الضمان المؤقت محدد في :

- الحصة رقم 1 حواسيب للمكتب خمسة آلاف (5.000,00) درهم
  - الحصة رقم 2 آلات طباعة ثلاثة آلاف (3.000,00) درهم.
  - الحصة رقم 3 نظام معلوماتي ألفين (2.000,00) درهم.
  - الحصة رقم 4 الأمن معلوماتي ثلاثة آلاف (3.000,00) درهم.
- كلفة تقدير الأعمال المحددة من طرف تعاضدية أمفام بالنسبة للحصة رقم واحد بمبلغ تسعون ألف (90.000,00) درهم مع احتساب الضريبة على القيمة المضافة .
- كلفة تقدير الأعمال المحددة من طرف تعاضدية أمفام بالنسبة للحصة رقم اثنين ثمانية و أربعون ألف (48.000,00) درهم مع احتساب الضريبة على القيمة المضافة .

كلفة تقدير الأعمال المحددة من طرف تعاوضية أمفام بالنسبة للحصة رقم ثلاثة أربعة و عشرون ألف (24.000,00) درهم مع احتساب الضريبة على القيمة المضافة .

كلفة تقدير الأعمال المحددة من طرف تعاوضية أمفام بالنسبة للحصة رقم أربعة ثمانية و خمسون ألف (58.000,00) درهم مع احتساب الضريبة على القيمة المضافة .

إن مضمون وكذا تقديم ملفات المتنافسين يجب أن يحترم المقتضيات المنصوص عليها في النظام المتعلق بتحديد شروط وأشكال إبرام صفقات تعاوضية أمفام المصادق عليه في الجمع العام السنوي المنعقد بتاريخ 31 مايو 2014 (يمكن تصفحه عبر الولوج إلى الموقع الإلكتروني للتعاوضية (www.omfam.org) خانة تنزيل طلبات العروض .

تاريخ وضع العينات هو يوم الثلاثاء 26 يونيو 2018 على الساعة الثالثة والنصف زولا كآخر أجل .

يجب أن يوضع الملف الذي يقدمه كل متنافس إلى التعاوضية في ظرف مغلق ومختوم يحتوي على غلافين (الأول يتضمن الملف الإداري والتقني، والثاني يتضمن العرض المالي) كما هما مقررين في ملف طلب العروض، يحمل ما يلي :

- رقم وموضوع طلب العروض ؛
- اسم وعنوان المتنافس ؛
- تاريخ وساعة جلسة فتح الأظرفة ؛
- التنبية بأنه "لا يجب فتح الظرف إلا من طرف رئيس لجنة طلب العروض خلال جلسة فحص

### العروض

ويمكن للمتنافسين :

- إما إيداع أظرفتهم، مقابل وصل، بمكتب رئيس مصلحة التموين والصفقات ؛
- إما إرسال أظرفتهم عن طريق البريد المضمون بإفادة بالاستلام إلى المكتب المشار إليه أعلاه؛
- إما تسليم أظرفتهم مباشرة إلى رئيس لجنة طلب العروض عند بداية الجلسة وقبل فتح الأظرفة .